



**HANDI
SPORT**

LIGUE
FRANCOPHONE

LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE

69 Avenue du Centenaire

6061 Montignies-sur-Sambre

Tel : 071 10 67 50

Email : info@handisport.be

Site : www.handisport.be



RÈGLEMENT D'ATHLETISME

Approuvé le 22 juin 2016

Sous les auspices du



Ligue Handisport Francophone

Avenue du Centenaire, 69

6061 Montignies-sur-Sambre

Tel: 071 10 67 50

Email : info@handisport.be

www.handisport.be



Ligue Belge Francophone d'Athlétisme

Avenue de Marathon 119 boîte D

1020 Bruxelles

Tel : 02 474 72 04

Fax : 02 474 72 09

Email : lbfa@skynet.be

www.lbfa.be

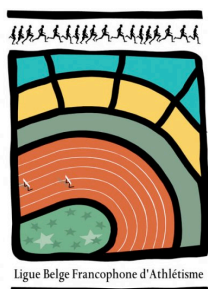


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
PARTIE 1 : TYPES DE COMPÉTITIONS	6
Introduction : les épreuves récréatives et les épreuves compétitives	6
Chapitre 1 : Les épreuves récréatives en Wallonie, en Belgique et en international	8
1. Les épreuves récréatives en Wallonie	8
1.1 Compétitions loisirs pour athlètes en situation de handicap	8
1.2 Jogging pour athlètes en situation de handicap	9
2. Les épreuves récréatives en Belgique	10
2.1.Special Olympics Belgium (SOB).....	10
3. Les épreuves récréatives au niveau international	10
3.1.Special Olympics International.....	10
Chapitre 2 : Les épreuves compétitives en Wallonie, en Belgique et en international	11
1. Les épreuves compétitives en Wallonie	11
1.1. Les compétitions intégrées (LBFA) SANS catégories handisport au programme	11
1.2 Les compétitions intégrées (LBFA) AVEC catégories handisport au programme	12
2. Les épreuves compétitives en Belgique.....	13
2.1.Championnat de Belgique pour athlètes en situation de handicap.....	13
3. Les épreuves compétitives au niveau international.....	18
3.1.Compétitions reconnues par l'IPC	18
4. Liste de records	19
4.1. Reconnaissance d'un record de Belgique	19
4.2. Reconnaissance d'un record de Belgique lors d'une compétition IPC reconnue.....	19
PARTIE 2 : PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS.....	20
Chapitre 1 : Obtenir un dossard.....	20
1. Vous êtes membre d'un club LBFA :	20
2. Vous n'êtes pas membre d'un club LBFA, mais d'un club LHF :	20
3. Le dossard	21
4. La carte d'accompagnateur.....	21
Chapitre 2 : Obtenir une classification	22
1. Définition	22
1.1. Qu'est-ce que la classification?	22
1.2.Quand la classification est-elle nécessaire?.....	23

1.3. Comment obtenir une classification internationale?	23
PARTIE 3 : RÈGLEMENT TECHNIQUE-SPORTIF	26
PARTIE 4 : Annexe	26

INTRODUCTION

Les athlètes peuvent participer à des épreuves récréatives et compétitives. La collaboration de la LBFA et de la LHF a permis de mettre sur pied ce règlement.

Les modifications par rapport à la version précédente du règlement sont en bleu.

PARTIE 1 : TYPES DE COMPÉTITIONS

Introduction : les épreuves récréatives et les épreuves compétitives

Épreuves récréatives

- L'athlète a droit à un accompagnateur.
- Pas de classification officielle requise.
- Pas de numéro de dossard LBFA requis.
- Pas d'officiels LBFA requis.

Épreuves compétitives

- L'athlète a droit à un accompagnateur.
- Classification exigée (la classe 21 est autorisée aux championnats de Belgique).
- Numéro de dossard LBFA exigé.
- Officiels LBFA requis.

Remarque :

Les athlètes avec une restriction peuvent également participer aux compétitions pour athlètes valides sans numéro de dossard ou classification. Ils sont à ce moment-là considérés comme des athlètes sans handicap.

Épreuves récréatives (ne suivant pas le règlement IAAF-IPC)		Épreuves compétitives	
Fédération Wallonie-Bruxelles	Belgique	Fédération Wallonie-Bruxelles	Belgique
<u>Piste</u> - Compétitions loisirs pour athlètes en situation de handicap <u>Cross</u> - Cross pour athlètes en situation de handicap <u>Course sur route</u> - Jogging pour athlètes en situation de handicap	<u>Piste</u> - SOB	<u>Piste/Concours/Hors stade</u> - Compétitions intégrées (LBFA) AVEC catégories handisport au programme (même si elle n'est pas reconnue par l'IPC) - Compétitions intégrées (LBFA) SANS catégories handisport au programme	<u>Piste</u> - CB pour athlètes en situation de handicap (compétition reconnue par l'IPC) - CB relais pour athlètes en situation de handicap (compétition non reconnue par l'IPC) - CB 5000m pour athlètes en situation de handicap (compétition non reconnue par l'IPC) <u>Cross</u> - CB cross pour athlètes en situation de handicap
	International		International
	<u>Piste</u> - SOI		<u>Piste/Concours/Hors stade</u> - Compétitions reconnues par l'IPC

Remarque :

Les compétitions spécifiques pour les sportifs avec un handicap auditif ne sont pas incluses.

Toutes les épreuves récréatives et compétitives sont ouvertes aux sportifs avec un handicap auditif (classe 71).

Pour les sportifs avec un handicap auditif, des compétitions sont organisées par le "Belgian Deaf Sport Committee". Plus d'informations : www.deafsport.be.

Chapitre 1 : Les épreuves récréatives en Wallonie, en Belgique et en international

1. Les épreuves récréatives en Wallonie

1.1 Compétitions loisirs pour athlètes en situation de handicap

Compétitions loisirs pour athlètes en situation de handicap	
Demande d'organisation	LHF
Invitation	www.handisport.be
Objectif	La promotion de l'athlétisme pour les personnes en situation de handicap.
Préinscriptions	L'organisateur détermine si les préinscriptions sont nécessaires ou non.
Numéro de dossard LBFA	Non requis
Classification	Non requis
Officiels LBFA	Non requis
Groupe cible	Toute personne en situation de handicap peut participer.
Offre	L'organisateur détermine l'offre. Cela comprend les disciplines officielles et les formes d'athlétisme adapté.
Règlement	L'organisateur détermine les règles qui doivent être suivies.
Rapport de compétition	L'organisateur est libre de publier un rapport ou non. L'organisateur doit envoyer les noms des participants à la LHF ou Parantee.
Records	Les records ne sont pas officiels, ni reconnus.

1.2 Jogging/cross pour athlètes en situation de handicap

Jogging/cross pour athlètes en situation de handicap	
Demande d'organisation	LHF
Invitation	www.handisport.be
Objectif	Les joggings pour athlètes en situation de handicap sont organisés de sorte que chaque sportif avec un handicap puisse y participer. Les sportifs en chaise contactent l'organisation avant de s'inscrire pour vérifier que la participation est autorisée.
Pré-inscriptions	Non requis
Numéro de dossard LBFA	Non requis
Classification	Non requis
Officiels LBFA	Non requis
Groupe cible	Toute personne ayant un handicap peut participer. Les sportifs en chaise contactent l'organisation avant de s'inscrire pour vérifier que la participation est autorisée.
Offre	Une compétition destinée uniquement aux athlètes en situation de handicap ne doit pas dépasser les 10.000m (de préférence).
Règlement	Non requis
Rapport de compétition	L'organisateur est libre de publier un rapport ou non.
Records	Les records ne sont pas officiels, ni reconnus.

2. Les épreuves récréatives en Belgique

2.1. Special Olympics Belgium (SOB)

Special Olympics Belgium (SOB)	
Demande d'organisation	SOB organise cet évènement chaque année pendant le weekend de l'Ascension.
Invitation	www.special-olympics.be www.handisport.be
Pré-inscriptions	Requis
Numéro de dossard LBFA	Non requis
Classification	Non requis
Officiels LBFA	Non requis
Groupe cible	Les participants doivent être en possession d'une attestation de handicap mental.
Info	www.special-olympics.be

3. Les épreuves récréatives au niveau international

3.1. Special Olympics International

Special Olympics International (SOI)	
Demande d'organisation	SOI organise cet évènement.
Invitation	www.special-olympics.be www.specialolympics.org www.handisport.be
Pré-inscriptions	Requis
Numéro de dossard LBFA	Non requis
Classification	Non requis
Officiels LBFA	Non requis
Groupe cible	Les participants doivent être en possession d'une attestation SOB.
Info	www.special-olympics.be www.specialolympics.org

Chapitre 2 : Les épreuves compétitives en Wallonie, en Belgique et en international

1. Les épreuves compétitives en Wallonie

1.1. Les compétitions intégrées (LBFA) SANS catégories handisport au programme

Les compétitions intégrées (LBFA) SANS catégories handisport au programme	
Demande d'organisation	LBFA
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA www.lbfa.be
Objectif	Les athlètes en situation de handicap prennent part aux compétitions organisées par les clubs LBFA pour les athlètes sans handicap.
Préinscriptions	En fonction de la compétition, des préinscriptions peuvent être nécessaires.
Numéro de dossard LBFA	Requis Remarque: il est possible de payer pour avoir un dossard d'une journée.
Classification	Requis. Les athlètes sans classification valable sont considérés comme des athlètes sans handicap. Les classes 21, 71 et 81 peuvent participer.
Officiels LBFA	Requis
Groupe cible	Toute personne ayant un handicap peut participer. Les athlètes en chaise et ceux avec un guide doivent demander préalablement l'autorisation à l'organisateur.
Offre	Les athlètes participent aux disciplines organisées en fonction de leur âge et sexe à condition que cette discipline soit ouverte à leur classe.
Règlement	La compétition suit les règles de l'IAAF et de l'IPC. Les personnes en situation de handicap ont le droit aux facilités décrites sur leur carte de classification.*
Rapport de compétition	Requis
Records	Les records sont officiels et reconnus pour les sportifs avec une classification officielle (sauf pour les classes 21, 71 et 81). Ils sont comptabilisés pour les listings de records LHF. Ces listes sont disponibles sur le site de la LHF: www.handisport.be

*Les athlètes handisport qui participent à un Championnat provincial, francophone ou de Belgique réservés aux athlètes valides ne peuvent pas bénéficier des facilités

renseignées sur leur étiquette et n'ont pas droit à une place extra dans les finales des concours.

1.2 Les compétitions intégrées (LBFA) AVEC catégories handisport au programme

Les compétitions intégrées (LBFA) AVEC catégories handisport au programme	
Demande d'organisation	LBFA Pour que la compétition soit reconnue par l'IPC, une demande doit être faite au BPC. Cette demande peut transiter via la LHF (info@handisport.be)
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA www.lbfa.be et www.handisport.be
Objectif	Les athlètes en situation de handicap prennent part aux compétitions organisées par les clubs LBFA pour les athlètes avec et sans handicap.
Pré-inscriptions	En fonction de la compétition, des pré-inscriptions peuvent être nécessaires.
Numéro de dossard LBFA	Requis Remarque: il est possible de payer pour avoir un dossard d'une journée.
Classification	Requis. Les athlètes sans classification valable sont considérés comme des athlètes sans handicap. Les classes 21, 71 et 81 peuvent participer.
Officiels LBFA	Requis
Groupe cible	Toute personne ayant un handicap peut participer.
Offre	Les athlètes participent aux disciplines organisées en fonction de leur âge et sexe à condition que cette discipline soit ouverte à leur classe. Exceptions : - Les athlètes en chaise et les coureurs concourent dans des séries séparées. - Les dames et hommes concourent séparément dans les compétitions reconnues par l'IPC. - À partir de 800 m, les prestations ne sont pas valables pour des qualifications ou records si différentes classes concourent ensemble.
Règlement	La compétition respecte les règles de l'IAAF et de l'IPC. Les personnes en situation de handicap ont droit aux

	facilités décrites sur leur carte de classification.
Rapport de compétition	Requis
Records	Les records sont officiels et reconnus pour les sportifs avec une classification officielle (sauf pour les classes 21, 71 et 81). Ils sont comptabilisés pour les listings de records LHF. Ces listes sont disponibles sur le site de la LHF: www.handisport.be
Remarque	Ce type de compétition peut être reconnu par l'IPC. Si c'est le cas, cette information sera stipulée sur le site de la LBFA et de la LHF.

2. Les épreuves compétitives en Belgique

2.1. Championnat de Belgique pour athlètes en situation de handicap

Championnat de Belgique pour athlètes en situation de handicap	
Demande d'organisation	BPC
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA www.lbfa.be www.handisport.be
Objectif	Championnat de Belgique pour athlètes en situation de handicap
Préinscriptions	Requis Les inscriptions se font via le secrétariat du club LBFA ou VAL ou via la LHF (si vous n'êtes pas membre de la LBFA ou de la VAL). La date limite d'inscription est déterminée par le calendrier de la LBFA. Un athlète doit avoir réalisé une prestation durant la saison en cours en compétition pour s'inscrire dans la discipline. Pour certaines disciplines, il y a un nombre limite d'inscrits. Maximum 12 participants par genre et par classe pour les concours. Pour les courses, le nombre maximal de séries est spécifié dans le calendrier.
Numéro de dossard LBFA	Requis
Classification	Requis. Aussi pour la classe 21 (qui forme une seule classe avec la classe 20)
Officiels LBFA	Requis
Groupe cible	Toute personne en situation de handicap peut participer. Les athlètes avec un handicap psychique ou auditif participent avec les athlètes valides.

Offre	<p>Toutes les disciplines suivantes doivent être organisées. Il n'y a pas de catégories d'âge. L'âge minimum = cadet.</p> <p>Courses à pied : 100 m, 200 m, 400 m, 800 m (seulement dans l'année civile paire), 1500 m (seulement dans l'année civile impaire)</p> <p>Sauts: Hauteur*, longueur, longueur 11/12</p> <p>Lancers* debout : poids, javelot, disque</p> <p>Lancers* assis : poids, javelot, disque</p> <p>Courses en chaise : 100 m, 200 m, 400 m, 800 m (seulement dans l'année civile paire) et 1500 m (seulement dans l'année civile impaire)</p> <p>100 m petravélo</p>
Règlement	<p>La compétition respecte les règles de l'IAAF et de l'IPC.</p> <p>Les personnes en situation de handicap ont droit aux facilités décrites sur leur carte de classification.</p> <p>Les athlètes peuvent participer à 2 disciplines maximum</p>
Rapport de compétition	Requis
Records	<p>Les records sont officiels et reconnus pour les sportifs avec une classification officielle (sauf pour les classes 21, 71 et 81).</p> <p>Ils sont comptabilisés pour les listings de records LHF. Ces listes sont disponibles sur le site de la LHF: www.handisport.be</p>
Remarque	<p>L'organisateur doit organiser un CB open, reconnu par le BPC.</p> <p>Un classement séparé est déterminé en fonction du genre pour 3 groupes selon le tableau IWAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Handicap physique (en fauteuil) : les classes 31 à 34 et 51 à 57 - Handicap mental : les classes 20 et 21 - Handicap physique (pas en fauteuil) ou visuel : les classes 11 à 13, 35 à 38 et 40 à 47 <p>Pour chaque groupe de classes, des médailles sont prévues par discipline et par genre.</p> <p>L'horaire est adapté chaque année.</p>

* Poids des engins lors du CB :

HOMMES					
Poids		Disque		Javelot	
Poids	Classe	Poids	Classe	Poids	Classe
7,26 kg	11, 12, 13,	2 kg	11, 12, 13,	800 gr	11, 12, 13, 20, 21, 38,

14/28

● Règlement - athlétisme ●

	20, 21		20, 21,		42, 43, 44, 46
6 kg	42, 43, 44, 46	1,5 kg	38, 42, 43, 44, 46	600 gr	33, 34, 35, 36, 37, 40, 41, 45, 52, 53, 54, 55, 56, 57
5 kg	37, 38	1 kg	32, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 41, 45, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57	-	/
4 kg	34, 35, 36, 40, 41, 45, 54, 55, 56, 57	-	/	-	/
3 kg	33, 53	-	/	-	/
2 kg	32, 52	-	/	-	/
FEMMES					
Poids		Disque		Javelot	
Poids	Classe	Poids	Classe	Poids	Classe
4 kg	11, 12, 13, 20, 21, 42, 43, 44, 46	1 kg	11, 12, 13, 20, 21, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 42, 43, 44, 45, 46, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57	600 gr	11, 12, 13, 20, 21, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 42, 43, 44, 45, 46, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57
3 kg	33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 45, 53, 54, 55, 56, 57	0,750 kg	40, 41	400 gr	40, 41
2 kg	32, 52	-	/	-	/

* Hauteurs de la latte (saut en hauteur) lors du CB :

1,00 m, 1, 10 m, 1,15 m, 1,20 m puis, montées par paliers de 3cm en 3 cm.

Championnat de Belgique pour athlètes en situation de handicap - Les relais	
Demande d'organisation	BPC
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA www.lbfa.be www.handisport.be
Objectif	Championnat de Belgique de relais pour athlètes en situation de handicap
Pré-inscriptions	Requis. Les inscriptions passent par le secrétariat de la LBFA ou du club ou via la LHF (si l'athlète n'est pas membre de la LBFA). La date limite d'inscription dépend du calendrier de la LBFA. Chaque équipe de relais doit pouvoir soumettre 4 temps individuels ou un temps d'équipe, courus dans la saison d'athlétisme en cours, avant de pouvoir s'inscrire au CB. A l'inscription, les temps d'équipe ont la priorité sur l'addition de 4 temps individuels.
Numéro de dossard LBFA	Requis
Classification	Requis. Aussi pour la classe 21
Groupe cible	Toute personne en situation de handicap peut participer. Les athlètes avec un handicap psychique ou auditif participent avec les athlètes valides.
Offre	Les relais doivent être organisés par genre, pas par catégories d'âge. Âge minimum = cadet. 4X100 4X400
Règlement	Les courses suivent le règlement tel que décrit dans la partie 3. Les athlètes ont le droit à des facilités. Une équipes est composée de 4 hommes ou femmes de même classe ou : - 4 participants des classes 11 à 13; - 4 participants des classes 20 ou 21; - 4 participants des classes 35 à 38; - 4 participants des classes 40 à 47; - 4 participants des classes 32 à 34 et 51 à 54.
Rapport de compétition	Requis
Records	Les records sont officiels et reconnus pour les sportifs avec une classification officielle (sauf pour les classes 21, 71 et 81). Ils sont comptabilisés pour les listings de records LHF. Ces listes sont disponibles sur le site de la LHF: www.handisport.be

Remarques	Des médailles et un classement séparés sont prévus par genre et par groupe de classes.
-----------	--

Championnat de Belgique pour athlètes en situation de handicap – 5000m	
Demande d'organisation	BPC
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA www.lbfa.be www.handisport.be
Objectif	Championnat de Belgique de 5000m pour athlètes en situation de handicap
Pré-inscriptions	Requis. Les inscriptions passent par le secrétariat de la LBFA ou du club ou via la LHF (si l'athlète n'est pas membre de la LBFA). La date limite d'inscription dépend du calendrier de la LBFA. Le temps limite est de 30 minutes.
Numéro de dossard LBFA	Requis
Classification	Requis. Aussi pour la classe 21
Groupe cible	Toute personne en situation de handicap peut participer. Les athlètes avec un handicap psychique ou auditif participent avec les athlètes valides.
Offre	Compétition mixte (dames et hommes courent ensemble)
Règlement	Les personnes en situation de handicap ont droit aux facilités décrites sur leur carte de classification et/ou carte d'accompagnateur.
Rapport de compétition	Requis
Records	Les records sont officiels et reconnus pour les sportifs avec une classification officielle (sauf pour les classes 21, 71 et 81). Ils sont comptabilisés pour les listings de records LHF. Ces listes sont disponibles sur le site de la LHF: www.handisport.be
Remarques	L'organisateur doit organiser un open qui doit être reconnu par le BPC. Un classement séparé est déterminé en fonction du genre pour 3 groupes selon le tableau IWAS : <ul style="list-style-type: none"> - Handicap mental : les classes 20 et 21 - Handicap physique (pas en fauteuil) ou visuel : les classes 11 à 13, 35 à 38 et 40 à 47 Pour chaque groupe de classes, des médailles sont prévues par genre.

Championnat de Belgique pour athlètes en situation de handicap – cross	
---	--

Demande d'organisation	BPC
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA www.lbfa.be www.handisport.be
Objectif	Championnat de Belgique de cross pour athlètes en situation de handicap
Pré-inscriptions	Requis. Les inscriptions passent par le secrétariat de la LBFA ou du club ou via la LHF (si l'athlète n'est pas membre de la LBFA). La date limite d'inscription dépend du calendrier de la LBFA.
Numéro de dossard LBFA	Requis
Classification	Requis. Aussi pour la classe 21
Groupe cible	Toute personne en situation de handicap peut participer. Les athlètes avec un handicap psychique ou auditif participent avec les athlètes valides.
Offre	Compétition mixte Distance hommes : environ 3 km Distance dames : environ 2 km
Rapport de compétition	Requis
Remarques	Des médailles sont prévues par genre (indépendamment de la classe)

3. Les épreuves compétitives au niveau international

3.1. Compétitions reconnues par l'IPC

Compétitions reconnues par l'IPC	
Demande d'organisation	IPC
Invitation	www.ipc-athletics.paralympic.org/calendar.html
Classification	Classification internationale requise
Groupe cible	Toute personne ayant un handicap et une classification internationale
Offre	Toutes les disciplines qui sont reconnues par l'IPC. Tous les quatre ans, les Jeux Paralympiques sont organisés. Tous les deux ans, les Championnats d'Europe pour athlètes en situation de handicap sont organisés. Tous les deux ans, les Championnats du Monde pour athlètes en situation de handicap sont organisés.
Règlement	Le règlement de l'IPC est d'application.
Remarque	Plus d'informations :

4. Liste de records

Les athlètes avec une classification officielle peuvent établir un record personnel (sauf les classes 21, 71, 81). Seules les prestations établies dans des compétitions officielles sont reconnues. La liste des records est disponible sur le site de la LHF : www.handisport.be dans la discipline athlétisme.

4.1. Reconnaissance d'un record de Belgique

Lors d'une compétition Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (LBFA) ou Ligue Handisport Francophone (LHF) ou Vlaams Atletiek Liga (VAL) ou Parantee.

Etape 1 : L'athlète demande au juge arbitre présent de remplir le formulaire d'homologation de record de Belgique.

Etape 2 : Le juge arbitre envoie le formulaire à la LBFA (dans son rapport de compétition).

Etape 3 : La LBFA envoie le record au secrétariat de la VAL.

Etape 4 : La VAL vérifie que la prestation soit bien un record de Belgique.

Etape 5 : La VAL publie la nouvelle version de la liste des records sur son site et la LHF publie cette liste également.

4.2. Reconnaissance d'un record de Belgique lors d'une compétition IPC reconnue

Etape 1 : L'athlète informe la LHF qu'un record de Belgique a été battu.

Etape 2 : La VAL vérifie que la prestation soit bien un record de Belgique.

Etape 3 : La VAL publie la nouvelle version de la liste des records sur son site et la LHF publie cette liste également.

PARTIE 2 : PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS

Chapitre 1 : Obtenir un dossard

1. Vous êtes membre d'un club LBFA :

Chaque année, votre club prend contact avec le secrétariat de la LBFA pour demander votre dossard en mentionnant que vous êtes un athlète en situation de handicap.

La LBFA contrôle votre classification auprès de la LHF.

Votre club obtient via la LBFA :

- Votre numéro de dossard,
- Votre étiquette (sur laquelle figurent votre classification et vos facilités),
- Votre carte d'accompagnateur.

2. Vous n'êtes pas membre d'un club LBFA, mais d'un club LHF :

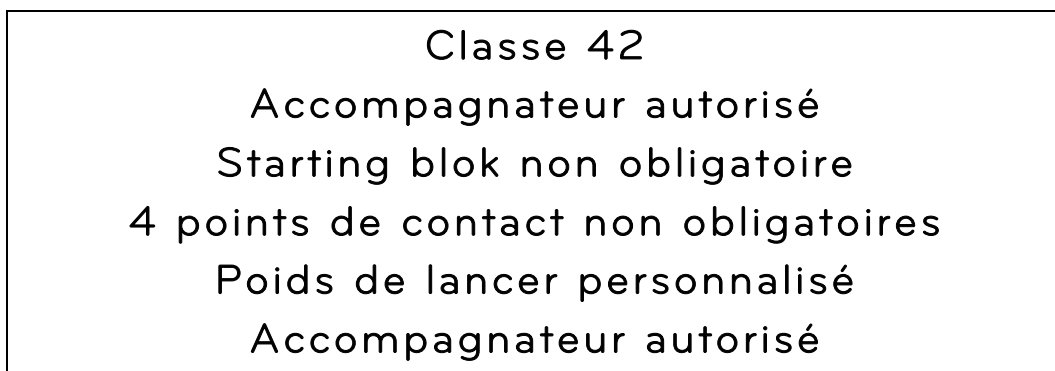
Chaque année, votre club prend contact avec le secrétariat de la LHF pour demander votre dossard.

La LHF prend contact avec la LBFA et obtient :

- Votre numéro de dossard,
- Votre étiquette (sur laquelle figurent votre classification et vos facilités),
- Votre carte d'accompagnateur.

3. Le dossard

Exemple d'étiquette pour un athlète en situation de handicap physique :



Exemple d'étiquette pour un athlète en situation de handicap intellectuel :



L'étiquette doit être collée à l'arrière du dossard.

La classe et les facilités accordées sont inscrites sur l'étiquette. Ces facilités sont différentes en fonction des classes (voir "Partie 4 : Résumé »).

L'étiquette doit être montrée au juge avant l'épreuve.

4. La carte d'accompagnateur



Les

en situation de handicap ont droit à un accompagnateur.

athlètes

Qui peut être accompagnateur ?

Généralement, le superviseur du club est l'accompagnateur lors de la compétition. Ce n'est pas toujours possible. Dans ce cas, un parent ou un autre entraîneur peut s'occuper de cette tâche.

L'accompagnateur doit toujours porter un badge de façon visible.

Attention : La carte d'accompagnateur n'est pas une carte d'accès.

L'accompagnateur doit respecter les règles suivantes :

- L'accompagnateur reste dans la zone autour de l'épreuve ;
- La pelouse ne peut en aucun cas être franchie, cette zone est réservée aux juges et à l'organisation ;
- L'accompagnateur n'entrave pas le travail des juges et se tient toujours en dehors de leur champ de vision ;
- Si l'accompagnateur gêne le travail du juge, celui-ci peut l'écartier du terrain ;
- L'accompagnateur est fair-play et est un exemple de comportement sportif, même envers les concurrents.

Chapitre 2 : Obtenir une classification

1. Définition

1.1. Qu'est-ce que la classification?

La classe fonctionnelle d'un athlète est constituée d'un nombre précédé d'une lettre F (field), T (track) ou P (pentathlon). Le nombre peut varier en fonction de la discipline.

Exemples :

L'athlète X avec une amputation de la jambe lance le poids : F42

L'athlète X avec une paralysie spastique des quatre membres court le 100m : T36

L'athlète X avec une déficience visuelle fait le pentathlon : P12

1.2. Quand la classification est-elle nécessaire?

Le tableau des pages suivantes vous donnera un aperçu des classes, leur nécessité et la manière d'obtenir une classification nationale.

1.3. Comment obtenir une classification internationale?

Pour être classifié au niveau international, il est nécessaire d'être affilié à l'IPC.

Les règles internationales de classification sont disponibles sur ce site :
<http://www.paralympic.org/athletics/classification>.

Pour vous faire classifier, prenez contact avec la LHF à cette adresse :
info@handisport.be.

Épreuves récréatives	Pas de classification nécessaire		
	QUOI ?	QUELLE CLASSE ?	DEMANDE
Épreuves compétitives			
Handicap physique	La classification nationale pour un sportif compétitif comprend un test médical et un test fonctionnel. La classification médicale est faite par un médecin reconnu et détermine le grade d'handicap. La classification fonctionnelle est faite par un classificateur fonctionnel reconnu et détermine la classe fonctionnelle.	Classes (inter)nationales reconnues : <ul style="list-style-type: none"> • CP ou lésion cérébrale : <ul style="list-style-type: none"> - en chaise 31-32-33-34 - sans chaise 35-36-37-38 • Amputations et autres (exemple, le nanisme), sans chaise : <ul style="list-style-type: none"> 40-42-43-44-45a-45b-46 • Para-, tétraplégiques et amputations, avec chaise : <ul style="list-style-type: none"> 51-52-53-54-55-56-57-58 Les résultats comptent pour la liste des records belges.	info@handisport.be
Handicap visuel	La classification nationale pour un sportif avec un handicap visuel se passe en deux étapes. Le sportif fait remplir le certificat d'examen oculaire (téléchargeable sur le site de la LHF) par son ophtalmologue. Un ophtalmologue classificateur reconnu détermine la classe en fonction du certificat et d'éventuels examens complémentaires.	Classes (inter)nationales reconnues : 11-12-13 Les résultats comptent pour la liste des records belges.	info@handisport.be
Handicap intellectuel	Pour obtenir une classification nationale, les sportifs avec un handicap intellectuel doivent faire remplir une attestation de QI (téléchargeable sur le site de la LHF) par un médecin ou psychologue.	La classe 21 est une classe créée en Belgique pour les athlètes avec un handicap mental qui veulent faire de l'athlétisme en Belgique. Les résultats ne comptent pas pour la liste des records	info@handisport.be

		belges.	
		Classe (inter)nationale reconnue : 20 Les résultats comptent pour la liste des records belges.	info@handisport.be
Handicap auditif	/	La classe 71 est une classe créée en Belgique pour les athlètes avec un handicap auditif qui veulent faire de l'athlétisme en Belgique. Les résultats ne comptent pas pour la liste des records belges.	www.deafsport.be
		Il n'existe pas de classe reconnue par l'IPC.	www.deafsport.be
Handicap psychique	Pour obtenir une classification nationale, les sportifs avec un handicap psychique doivent faire remplir une attestation (téléchargeable sur le site de la LHF) par un médecin.	La classe 81 est une classe créée en Belgique pour les athlètes avec un handicap psychique qui veulent faire de l'athlétisme en Belgique. Les résultats ne comptent pas pour la liste des records belges.	info@handisport.be

Toutes les informations complémentaires concernant les classifications se trouvent sur le site de la LHF (www.handisport.be) et peuvent être obtenue via la LHF à cette adresse : info@handisport.be.

PARTIE 3 : RÈGLEMENT TECHNIQUE-SPORTIF

Les athlètes en situation de handicap prennent part aux compétitions conformément aux règlements de l'IAAF et de l'IPC.

Il est évident que les athlètes en situation de handicap ne peuvent pas toujours suivre à la lettre les règles de l'IAAF. Tous les ajustements des règles de l'IAAF sont détaillés dans le règlement de l'IPC.

L'IPC est l'organisation mondiale qui chapeaute l'athlétisme pour le Mouvement Paralympique. IPC-Athletics est la division de l'IPC responsable des règles et du règlement d'athlétisme.

Le règlement est disponible à cette adresse :

<http://www.paralympic.org/athletics/rules-and-regulations/rules>.

Les athlètes des classes 31, 32 ou 33 peuvent également faire du petravélo en compétition. Les règles se trouvent ici :

<http://cpisra.org/main/sports/race-runner/downloads/>.

PARTIE 4 : Annexe